



**ÉCOLE  
SUPÉRIEURE  
D'ART  
DE CLERMONT  
MÉTROPOLE**

**25, RUE KESSLER  
63000 CLERMONT-FERRAND  
T. 04 73 17 36 10  
ESACM@ESACM.FR  
WWW.ESACM.FR**

### DÉCISION DU 18 MARS 2026

Portant nomination des membres du jury de la commission d'équivalence  
pour la session du printemps 2026

La directrice,

Au vu :

- du Code de l'éducation, notamment ses articles L. 216-3, L. 759-1 et suivants et D. 759-5 à D. 759-8 ;
- du Décret n° 2017-718 du 2 mai 2017 relatif aux établissements d'enseignement de la création artistique ;
- de l'arrêté du 16 juillet 2013 portant organisation de l'enseignement supérieur d'arts plastiques dans les établissements d'enseignement supérieur délivrant des diplômes, dans sa version consolidée du 21 juillet 2021 ;
- de l'arrêté du 9 juillet 2021 modifiant l'arrêté du 16 juillet 2013 portant organisation de l'enseignement supérieur d'arts plastiques dans les établissements d'enseignement supérieur délivrant des diplômes ;

### DÉCIDE QUE

#### Article 1<sup>er</sup>

Sont nommé·es membres du jury de la commission d'équivalence du 1<sup>er</sup> et du 2<sup>nd</sup> cycle de l'école supérieure d'art de Clermont Métropole (ESACM), session du printemps 2026, et réparti·es en veillant au respect l'objectif de parité entre les femmes et les hommes :

- Samira AHMADI GHOTBI, enseignante en dessin
- Emilie BROUT, enseignante en pratiques numériques
- Aurélie BRUHL, responsable des admissions et des mobilités, en tant que représentante de la directrice pour la commission du 1<sup>er</sup> cycle
- Alexis DEGRENIER, enseignant en musique
- Philippe EYDIEU, responsable de la programmation artistique/partenariat, opérateur de la Coopérative de recherche, en tant que représentant de la directrice pour la commission du 1<sup>er</sup> cycle
- Cédric LOIRE, enseignant en histoire et théorie des arts, docteur en histoire de l'art
- Maxime MARION, enseignant en pratiques numériques
- Guillaume HEUGUET, enseignant en théorie de l'art, docteur en sémiotique des médias
- Camille JUTHIER, enseignante en sculpture/espace/installation

Un·e étudiant·e actuellement en 3<sup>e</sup>, 4<sup>e</sup> ou 5<sup>e</sup> année d'études au sein de l'établissement prendra également part à la commission avec voix consultative.

#### Article 2

Sont nommé·es pour suppléer l'absence éventuelle d'un·e membre du jury tout en veillant au respect l'objectif de parité entre les femmes et les hommes :

- Zoé HALLER, chargée de mission vie professionnelle et docteure en sociologie
- Claire GONCALVES, assistante d'enseignement en sculpture/espace/installation

#### Article 3

La directrice de l'ESACM est chargée de l'exécution de la présente décision.

Fait le 18 mars 2026

Sandrine REBEYRAT  
Directrice de l'ESACM

